

JACQUES LAROCHELLE

AVOCAT INC.

Québec, ce 22 décembre 2014

Par télécopieur
418.647.2165

Me Éric Stevenson

Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier #400
Québec (Québec) G1V 5C1

OBJET : Association professionnelle des conseillers en services financiers
Re/ Projet de migration des sections – Approbation de principe de l'AMF
ND/ 5715-001

Cher confrère,

Je vous écrivais le 11 novembre dernier relativement au projet de migration des sections de la Chambre de la sécurité financière. Vous m'avez répondu par la vôtre du 17 novembre où vous affirmiez :

«Le processus d'approbation des modifications aux règles et règlements relatifs au projet se poursuit. Aussi, la Chambre devrait procéder à la prochaine étape de son projet et lancer une consultation publique d'une durée d'au moins 30 jours, conformément aux termes de l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du Plan de supervision de l'Autorité des marchés financiers à l'égard de la Chambre de la sécurité financière. »

Or, vous trouverez ci-joint un communiqué de la Chambre de la sécurité financière du 18 décembre à ses membres, qui donne comme chose accomplie la migration des sections régionales de la Chambre de la sécurité financière.

Devons-nous comprendre que la consultation publique à laquelle vous faites allusion dans le passage de votre lettre reproduit ci-dessus a eu lieu et a été favorable, dans un si court temps, ou plutôt que la Chambre de la sécurité financière n'attend pas son résultat pour annoncer à ses membres officiellement la migration des sections régionales de la Chambre vers la CDPSF?

Vos commentaires sur ce point seraient extrêmement appréciés.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de mes sentiments distingués.



JACQUES LAROCHELLE, AVOCAT

JL/mp

c.c. : M. Flavio Vani

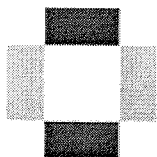
À: larochele.avocat@bellnet.ca
Objet: TR: Migration des sections régionales de la Chambre de la sécurité financière

De : Chambre de la sécurité financière [mailto:renseignements@chambresf.com]

Envoyé : 18 décembre 2014 15:49

À : Flavio Vani

Objet : Migration des sections régionales de la Chambre de la sécurité financière



Chambre de la
Sécurité
Financière

[Problème d'affichage?](#)
[Consultez la version web](#)

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Migration des sections régionales de la Chambre de la sécurité financière

Montréal, le 18 décembre 2014

Chère membre,

Cher membre,

Depuis quelques années, la Chambre de la sécurité financière multiplie les initiatives pour vous soutenir dans votre pratique professionnelle en matière de conformité. Outre Info-déonto et le cours obligatoire en conformité *Regard pratique sur la déontologie : défis et solutions*, qui obtient un taux de satisfaction de 94 % et que nous vous invitons à suivre sans délai plutôt qu'à la fin de la période de référence, c'est par le magazine *Sécurité financière* que nous vous informons de la réglementation touchant votre pratique et de l'évolution de la Chambre, l'organisme qui encadre votre profession.

Récemment, un changement important a eu lieu au sein de la Chambre et de notre industrie, et nous voulons nous assurer que tous en sont informés. Depuis le 22 octobre dernier, les 20 sections régionales de la Chambre, dont plusieurs membres participaient aux formations en salle, ont quitté la Chambre pour continuer leurs opérations de services aux membres au sein de la Corporation des professionnels en services financiers (CDPSF).

Ainsi, les sections, dorénavant appelées « délégations régionales », agissent sous la responsabilité de cette association formée et dirigée par des membres de la Chambre qui étaient actifs dans les sections. La Chambre a piloté ce projet, mis en branle en 2011, dans l'objectif de séparer les activités associatives de services aux membres de sa mission de protection du public.

Le mandat de la CDPSF est d'assurer des services et du soutien aux membres de la Chambre notamment en offrant des formations en région, en faisant la promotion des intérêts de ses membres et en leur offrant de nouveaux services. Voilà pourquoi nous vous encourageons à y adhérer gratuitement : la CDPSF, présente partout en région, est à votre service; c'est donc à vous d'en profiter! Pour devenir membre ou pour trouver de l'information à propos des prochaines formations ou des services offerts, rendez-vous sur le site de l'association : www.cdpsf.com. **L'adhésion est gratuite.**

Notez que la Chambre continuera, pour un certain temps, de vous faire parvenir les informations concernant les activités de formation offertes en région que lui transmettra la CDPSF. Après cette période, la CDPSF transmettra à ses membres les invitations aux formations offertes en région **seulement par courriel**. Il est donc important que vous donniez votre adresse courriel lorsque vous vous inscrivez sur le site de la

CDPSF. Pour connaître les activités de formation offertes par la CDPSF, consultez la page de l'Académie des professionnels en services financiers, au www.cdpsf.com. Et si ce n'est pas déjà fait, ajoutez aussi votre adresse courriel dans votre espace membre sur le site de la Chambre (www.chambresf.com)!

En vous souhaitant de joyeuses fêtes, je vous transmets mes sincères salutations,

La présidente du conseil d'administration,

Lyne Gagné, MBA



Source :
Chambre de la sécurité financière
Direction de l'information et des communications
300, rue Léo-Pariseau, 26e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8
Téléphone : 514 282-5777 ou 1 800 361-9989, poste 2222
Télécopieur : 514 282-2225
Courriel : renseignements@chambresf.com

Pour changer votre adresse électronique dans votre dossier, [cliquez ici](#).

Notez que vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à recevoir un courriel de la Chambre de la sécurité financière et/ou vous exclure de notre liste d'envoi. Pour ce faire, nous vous invitons à [cliquer ici](#) ou à communiquer avec la Chambre aux coordonnées indiquées ci-dessus.